



photo

Bulletin d'adhésion

Coordonnées de l'adhérent

Nom et prénom

Date de naissance

Adresse complète.....

.....

Tel portable.....Tel fixe.....

Email.....

Demande mon adhésion à l'association Ascrapmoi77 en qualité d'adhérent et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Adhésion

La cotisation est valable à titre personnel pour la saison.....

Vous devez acquitter votre cotisation obligatoirement lors de votre inscription. Elle est non remboursable.

Règlement de l'adhésion

Montant :Chèque......Espèces

En application de la loi sur le droit à l'image j'autorise l'association à diffuser sur le blog ou tout autre support (réseaux sociaux, support promotionnel, blogs,...) mes créations ainsi que toutes photos et reportages me concernant oui non

Date et signature

Règlement Intérieur

I – Membres

Article 1 : Cotisation annuelle

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 45.00€ (quarante-cinq euros).

Pour les membres arrivés en cours d'années, le montant de cotisation est calculé au prorata à compter du mois suivant l'adhésion.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission.

Article 2 : Adhésion

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion accompagnée d'une photo d'identité et s'acquitter du montant de la cotisation. Il sera fourni lors de cette inscription un exemplaire du règlement intérieur de l'association.

Article 3 : Non adhérents

Les non-adhérents peuvent participer aux ateliers que propose l'association. Ils devront alors s'acquitter d'un forfait de quinze euros (15 euros).

II Fonctionnement de l'association

Le but de l'association est de réunir les passionnés de scrapbooking et ses dérivés, débutants comme confirmés, autour de différents types d'ateliers.

Article 4 : Blog et messagerie

L'association met à disposition des adhérents un blog : <http://www.ascrapmoi77.canalblog.com> et une messagerie : ascrapmoi77@gmail.com

Ces outils permettent de maintenir un lien inter-adhérent entre deux séances. Les adhérents y trouveront toutes les informations concernant l'association, leurs réalisations pourront être mises en ligne par le bureau.

Article 5 : Ateliers

Un planning des ateliers sera établi par les membres du bureau puis diffusé par courrier électronique et mis à jours sur le blog régulièrement.

Pour les adhérents : pour chaque atelier, une petite participation financière sera demandée en fonction du matériel et de l'activité proposée.

Pour les non adhérents : voir l'article 3.

Propriété des tutoriels : Il est rappelé que tout tutoriel présenté ou fourni ne peut être utilisé à des fins commerciales (usages personnels exclusifs).

Article 6 : Prestations diverses / achat de matériel

Achat matériel personnel

Ascrapmoi77 pourra proposer régulièrement des commandes groupées, des offres spéciales et autres services. Ces services sont un plus de l'association, pas une obligation ! Chacun est libre de passer ou non par l'association pour effectuer ses achats.

Atelier donné par un non membre de l'association

Exceptionnellement, un ou une artiste, non adhérent à l'association pourra donner un atelier dans le cadre de l'association. Les modalités seront déterminés et particulières à chaque artiste.

Crop

Plus ou moins régulièrement, selon les disponibilités matérielles, l'association pourra organiser des crops.

Le Bureau se réserve le droit de fixer le prix de cet événement, après accord entre eux. Les membres de l'association bénéficieront d'un tarif préférentiel.

Pour les non adhérents une majoration de 10 euros (dix euros) est à prévoir.

Les membres du bureau.